



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 30 avril 2013, dès 20h00

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. Alain **Currat**, Cédric **Menoud**, Philippe **Currat**, et Charly **Monney**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **772**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **75** (68 sans le conseil communal)
La majorité est : **38** (35 sans le conseil communal)

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 30 avril 2013 qu'il salue cordialement.

Il relève en particulier la présence de Monsieur le Président de Paroisse Michel Currat et de Monsieur le Député Denis Grandjean. Il salue M. Alain Wolff, lauréat du concours pour nos futures infrastructures. Il a aussi le plaisir de saluer les représentantes des journaux Angélique Rime du journal la Gruyère et Céline Amiguet du journal le Messenger.

Il excuse Gilda et Didier Santschi, Gérard Vial, Monique Meystres, Sylviane Vuichard et Patrick et Valérie Leclerc.

Une erreur d'année est signalée, il s'agit de 2012 et non 2013. A part cette correction, le mode de convocation ne suscite pas d'autre remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Le Président relève que ce soir, le développement du projet sera présenté à l'assemblée pour les personnes qui n'étaient pas présentes lors de la séance organisée à ce sujet le 12 avril dernier.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2012

Le protocole de l'assemblée du 11 décembre 2012 ne suscite ni remarque ni question. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

Au sujet du point 6 Divers, le Président précise que la discussion sur les fusions de communes en Veveyse est pour l'instant au point mort, aussi n'en parlerons-nous pas ce soir. Les services sociaux de la Veveyse se sont rencontrés, mais l'étude est en cours, aucune décision n'a encore été prise. Quant au futur service des curatelles, ce dernier verra le jour dès le 1^{er} septembre, les locaux se situeront dans l'ancien hôpital, à l'emplacement de l'ancien cabinet médical du Dr Berney.

Le point sur les transports scolaires des élèves du CO avec le nouvel horaire du RER Bulle-Palézieux, a été réglé. Une assemblée avec les parents a été organisée et une solution a été trouvée avec Claudine Lambert. On a ainsi pu réduire le temps d'attente de 30 minutes à 15 minutes.

S'agissant de la limitation de la vitesse autorisée sur nos routes, deux dossiers sont en cours, un pour le quartier du Creiso Bourlet et l'autre à Progens.

2. Comptes 2012

2.1 Compte de fonctionnement

Thierry Vial, responsable des finances donne connaissance du bilan qui présente, dans les actifs, des disponibilités pour 1'483'157 francs dont 973'000 francs d'épargne pour la construction de l'école ; des débiteurs pour 474'000 francs, des placements pour 1'271'908 francs. On trouve sous ce chapitre le stock de mazout qui a été comptabilisé depuis cette année dans les actifs pour mieux contrôler le stock. Les actifs transitoires s'élèvent à 174'016 francs; pour terminer, le patrimoine administratif qui s'élève à 2'641'511 francs, ainsi que les prêts et participations au CO, à la salle triple, et à la STEP pour 220'002 francs.

Dans les dettes nous avons : les engagements courants pour 80'174 francs, les dettes à moyen et long terme, soit le crédit LIM pour 200'000 francs, en notant que 50'000 francs par année sont amortis, aussi cette dette sera-t-elle soldée dans quatre ans. Des passifs transitoires pour 44'753 francs ; des réserves pour 1'338'665 francs.

Le résultat pour 2012 est de 31'053 francs de déficit. Il serait de 53'000 francs si nous n'avions pas placé le compte du mazout dans les actifs. Il y avait un bénéfice de 129'756 francs en 2011.

Thierry Vial explique ensuite le détail des comptes de fonctionnement en soulignant qu'ils sont disponibles pour consultation 10 jours avant l'assemblée à l'administration communale qui en donne volontiers une photocopie aux intéressés.

0 – Administration

Ce chapitre comprend des dépenses pour 348'440 francs contre 84'709 francs de produit, soit un excédent de charges pour 263'731 francs.

Thierry Vial informe qu'il n'y a pas de très grands changements dans ce chapitre. Les charges du poste 0.2 « Administration » sont plus importantes que l'an passé, car les taux de travail ont augmenté.

1 – Ordre public

Le total de ce chapitre présente un résultat négatif de 27'379 francs. Au sujet du poste 14. « Police du feu », la participation au Corps intercommunal est de 49'315 francs. 34'520 francs de taxes ont été encaissées, elles ont été augmentées à 250 francs au 1^{er} janvier 2012 conformément au vote de l'assemblée communale du 29 novembre 2011. Il y a eu deux grands sinistres cette année et les frais de déblaiement pour 10'056 francs ont été assumés par la commune. La participation des deux communes (Semsales et La Verrerie) se monte à 106'887 francs.

La protection civile est maintenant gérée par le canton. Au poste 16. « Protection civile » 29'300 francs ont été virés aux réserves.

2 – Enseignement et formation

Avec 1'193'170 francs dans les charges et 73'716 francs dans les produits, on arrive à un résultat de 1'119'454 francs. L'an passé, ce compte présentait 1'035'576 francs de charges.

Le pot commun des écoles représente pour le poste 20. « Ecole enfantine » 97'053 francs de charges, pour le poste 21, l'école primaire coûte 451'104 francs et le Cycle d'orientation 206'894 francs.

Le poste 219 « Accueil extrascolaire » totalise des dépenses pour 41'684 francs et pour 47'326 francs d'entrée. Il faut relever qu'une contribution unique attribuée par le canton pour la création de cette structure est incluse dans le montant de subventions de 30'215 francs. C'est grâce à ce subside que l'AES boucle sur un bénéfice.

S'agissant du poste 29. « Administration scolaire », le total des charges est d'environ 145'000 francs. Thierry Vial énumère le détail en soulignant qu'auparavant la commune versait une contribution à la commission scolaire, mais, la commune ayant repris la gestion financière du cercle scolaire, cette contribution n'est plus versée.

3 – Culte, culture et loisirs

Ce chapitre boucle avec un résultat négatif de 68'092 francs 10, contre 64'952 francs 90 l'an passé. C'est un compte assez stable. Il n'y a rien de spécial à relever.

4 – Santé

Le total de ce chapitre est de 289'911 francs 20 d'excédent de charges.

Au chapitre 40 « Hôpitaux », la participation à l'ambulance est de 14'903 francs, contre 11'394 francs l'an passé. La raison est que ce service a engagé une équipe supplémentaire en 2012.

Quant au poste 41. « Homes médicalisés », le pot commun cantonal s'élève à 169'701 francs cette année alors qu'il était de 137'848 francs l'an passé. Les EMS de la Veveyse sont répartis maintenant selon la clef veveysanne, la participation aux frais financiers est de 26'123 francs.

5 – Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » se solde par un résultat négatif 431'422 francs 35, contre 396'862 francs 50 en 2011. Soit là aussi une augmentation conséquente.

Le montant des produits de 3'379 francs 85 du 52. « Caisse maladie et accidents » concerne la récupération des primes antérieures impayées, ainsi que le remboursement des actes de défaut de biens.

Sous le poste 54. « Protection de la jeunesse », nous trouvons les subventions octroyées aux enfants placés dans les crèches se montant à 32'491 francs et celles pour les enfants au bénéfice d'une maman de jour s'élevant à 14'344 francs.

Le poste 58. « Assistance » présentant des charges pour 30'517 francs concerne la rétribution pour les services sociaux de Châtel-St-Denis et de la Basse-Veveyse. Notre part pour le Service de la Haute-Veveyse est de 43'440 francs.

6 – Transports et communications

Ce chapitre totalise un résultat de 213'532 francs 40 en négatif.

62. « Routes communales et génie civil » se solde par un découvert de 171'690 francs en 2012, alors que le découvert était de 118'874 francs en 2011.

Il y a 33'978 francs de pot commun pour le poste 65. « Trafic régional ».

7 – Protection et aménagement de l'environnement

Le total de ce chapitre est de 25'317 francs 10 de charges.

Le poste 70. « Approvisionnement en eau » est un compte équilibré. Nous avons acheté pour 105'347 francs d'eau et avons eu des frais d'entretien et rénovation pour 16'549 francs.

Nous avons un peu plus de produits dans le poste 79. « Aménagement du territoire ». Ceci est dû à l'augmentation de l'émolument communal des permis de construire depuis la nouvelle procédure veveysanne.

8 – Economie

Ce chapitre sort des produits pour un montant de 5'632 francs 20.

Le poste 81. « Forêts » dégage un bénéfice de 8'380 francs, alors que l'année était mauvaise au niveau de la vente.

Le poste 84. « Café de la Croix fédérale » concerne l'inventaire du café.

9 – Finances et impôts

Il y a eu des encaissements d'impôts sur le revenu pour 1 million de francs pour l'année en cours. Cette somme est arrondie en fonction de nos débiteurs. A cela on ajoute 354'310 francs d'impôts sur le revenu pour les années antérieures. Les encaissements de 82'445 francs d'impôts sur la fortune, 38'313 francs

d'impôt à la source, 28'369 francs d'impôts sur les prestations en capital (soit sur les retraits du 2ème pilier sous forme de capital) il a baissé cette année, 142'374 d'impôts sur le bénéfice des personnes morales, 46'639 d'impôts sur les fonds propres et 102'952 francs de contribution immobilière. Ce chapitre présente un bénéfice de 1'984'248 francs. Le budget estimait ce bénéfice à 2'092'000 francs et sur les comptes 2011, il était de 1'943'000 francs.

La « Péréquation financière » est en légère augmentation, 378'197 francs de produits.

Sous le poste « Intérêts et amortissements obligatoires », il y a un montant de charges s'élevant à 52'219 francs. Ce sont les amortissements obligatoires par année.

Sous les postes non ventilables, on trouve la contribution du canton pour l'introduction de la 2ème année d'école enfantine qui se monte à 45'530 francs. C'est la dernière année qu'on touche cette contribution.

Le résultat des comptes de fonctionnement 2012 montre une perte de 31'053 francs 05.

Personne ne demande la parole

Thierry Vial continue son exposé en présentant le tableau des pots communs dont le total s'élève 1'100'000 francs. La population légale de notre commune est 1086 habitants ; en déduisant la péréquation financière, nous arrivons à un montant de 1'020 francs de facture de pot commun par habitant. L'impôt moyen par habitant est de 1'408 francs selon les chiffres 2010.

2.2. Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation des comptes d'investissement, par chapitre.

2 – Enseignement et formation

29. « Administration scolaire »

- ▷ Ouverture de la 2^{ème} année d'école enfantine : nous avons payé en 2012 un solde de 1'761 francs.
- ▷ Projet de bâtiment scolaire : Le montant budgété est dépassé. Un crédit d'étude de 460'000 a été voté, mais une nouvelle variante présentée ce soir est projetée, aussi ce montant ne sera-t-il pas suffisant. 134'193 francs ont été dépensés en tout en 2012 pour l'étude de ce projet d'école.
- ▷ Rénovation de l'appartement de l'école du Crêt pour y aménager l'AES : nous avons budgété 32'000 francs. Le Compte est bouclé à 33'552 francs.

6 – Transports et communications

62. « Routes communales et génie civil »

- ▷ Trottoir devant les immeubles locatifs à La Verrerie : le dossier est pratiquement bouclé.
- ▷ Etude pour les modérateurs de trafic à Progens : il y a un solde de 10'000 francs. Le dossier est bouclé.

7 - Protection et aménagement de l'environnement

70 « Approvisionnement en eau » :

- ▷ Réducteur de pression à Grattavache : le coût s'élève à 17'000 francs. Nous attendons la subvention pour boucler ce dossier.
- ▷ L'étude pour la source du Moyon a été budgétée à 75'000 francs. Nous avons dépensé 28'000 francs.

71 « Protection des eaux »

75 « Correction des eaux et endiguements »

- ▷ Pièges à bois sur le ruisseau du Lavau : le budget était 165'000 francs, en 2012 on a payé 80'000 francs et on a touché 100'000 de subventions.

Nous avons un budget de 85'000 francs pour l'étude et de 80'000 francs pour la réalisation. Les travaux sont terminés et il y a encore de la liquidité. Si le compte n'est pas bouclé, c'est qu'on va profiter de la liquidité pour créer un endiguement et une décharge entre le ruisseau du Lavau et la route du Creiso Bourlet car il y a eu un éboulement. L'entreprise Bossel prendra à sa charge la remise en place de l'éboulement, mais la création de la berge va être réalisée par la commune. Il a fallu établir un nouveau dossier. On a reçu les autorisations nécessaires. Les travaux vont bientôt débiter.

La parole est donnée aux citoyens. Il n'y a pas de remarque ou question.

2.3 Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière qui salue les personnes présentes.

Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le 3 avril 2013. Elle a procédé à la révision des comptes pour l'exercice 2012. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, M. Thierry Vial, et la caissière communale, Marianne Chollet.

Tous les comptes ont été revus et comparés avec les chiffres du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

2.4 Rapport de l'organe de révision

Frédéric Deillon fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire MCM conseil SA à Granges-Paccot.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels le 26 mars 2012, comprenant le bilan et les comptes de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2012. Selon leur appréciation, les comptes annuels 2012 sont conformes à la loi. La Fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la Loi sur les communes du canton de Fribourg. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir présentant au compte de fonctionnement un excédent de charges de 31'053 francs 05 et au compte d'investissement un excédent de dépenses de 255'624 francs 25.

Suite à la vérification effectuée par la Commission financière et vu le rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose aux citoyennes et citoyens présents d'approuver les comptes 2012.

Approbation

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial, la caissière, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.

3. Investissements supplémentaires 2013

3.1 Présentation

3.1.1 Présentation du développement du projet des nouvelles infrastructures communales

Le Président débute par un résumé des événements et relève entre autres que l'assemblée a voté en avril 2012 pour le projet sur le site du Crêt et pour le crédit pour l'organisation du concours et le développement du projet. Il y a eu 70 oui sur 79 votants. Le concours a été organisé. Le projet d'Alain Wolff a gagné ce concours.

Deux maquettes sont exposées à l'entrée. Une concerne le lauréat et l'autre la variante dont la bâtisse est un peu plus grande et qui sera présenté ce soir.

Lors du développement du projet, la commission de bâtisse et le conseil communal ont analysé la situation. Voici leur réflexion :

- Locaux de l'accueil extrascolaire (AES).

Si on aménage l'AES à proximité des sociétés qui organiseront les manifestations, on devra ranger puis remettre en place en permanence ces locaux, alors qu'on pourrait très bien garder l'AES dans l'ancienne école du Crêt.

- Abris PC
Il y avait lieu aussi, d'ajouter des abris de protection civile qui n'étaient pas prévus dans le projet du lauréat.
- Galerie
Suite à l'exposition des maquettes et plans du concours, des visiteurs, en particulier les jeunes sportifs, ont noté qu'il y avait la salle de sports, mais pas de place pour les spectateurs, comme par exemple une galerie. La commission a pris en compte cette sollicitation et étant donné la portance supplémentaire d'une galerie, mais aussi le coût, celle-ci est projetée dans le sens de la largeur, plutôt qu'en longueur.
- Classes enfantines sur le site du Crêt
Les classes d'école enfantine sont à Grattavache. Une classe est toute à fait dans les normes, mais ce n'est pas le cas de l'autre classe qui de plus n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite. Il faut également prendre en compte la nouvelle Loi sur les énergies, le bâtiment de Grattavache sera concerné.

En analysant la situation pour les deux classes enfantines ajoutées au projet de nouvelle infrastructure, le calcul suivant a été fait : le supplément est estimé à 1'600'000 francs. Dans un premier temps, il sera financé de moitié par la vente du bâtiment de Grattavache estimé à 600'000 francs et 200'000 francs de subvention supplémentaire. Il reste 800'000 francs à financer.

L'argumentation de la variante : Premièrement la mise aux normes du bâtiment de Grattavache pour répondre à la nouvelle Loi sur l'énergie a un coût. Ensuite l'accès pour les personnes à mobilité réduite devrait être solutionné. Les avantages de la nouvelle variante sont d'avoir toutes les classes sur un même site, dans un bâtiment qui répondra aux nouvelles normes cantonales et correspondra à HARMOS. Un seul site permet aussi la proximité de toutes les structures parallèles. Il n'y aurait ainsi plus de transports pour la logopédie, la gymnastique ou l'AES. L'AES sur place est un énorme avantage. La variante présentée ce soir est un projet plus étoffé qui coûte plus cher, mais mène à éviter des investissements pour les années à venir. Il faut relever que les premiers bâtiments touchés pour répondre aux nouvelles normes sur les énergies sont les bâtiments communaux et ce sont des coûts conséquents. Par conséquent, les 800'000 francs de plus pour notre projet seront récupérés à moyen terme.

Alain Wolff présente ensuite son projet et les principales évolutions depuis le concours, ainsi que les incidences sur la taille et l'organisation du projet.

Les schémas des variantes sont projetés à l'écran :

- La 1^{ère} variante consiste à ajouter une bande pour la galerie, ce qui augmenterait le volume de 370 m3, conformément au 2^{ème} schéma ;
- Le 3^{ème} schéma intègre les salles d'école enfantine. Il y a une réorganisation des salles de classe. L'augmentation du volume serait de 30%, soit 30% du coût global du projet. Toutefois, cette variante apporte un certain confort à cette infrastructure.
- La 4^{ème} option comprend une scène, selon les sollicitations faites par les habitants lors de la séance de présentation. Pour cela un volume de 770 m3 est ajouté.

Une projection de la toiture du site est présentée, ainsi que celle de l'agrandissement proposé qui est de 60 mètres dans le projet de concours et 10 mètres de plus avec la variante.

Le rez-de-chaussée abritera les deux salles enfantines au centre, la salle des maîtres, celle de la logopédie, les salles ACM. Un accès est possible vers l'espace extérieur qui peut être dévolu à l'école enfantine. Il y a plus de place dans le couloir, ce qui permet de créer une entrée indépendante à la salle de gym.

A l'étage il y aura quatre classes primaires, plus la classe d'appui.

Au sous-sol, il y aura deux classes primaires, une grande salle qui peut être modulable ou adaptée, une sortie possible vers l'extérieur depuis la salle de sports.

Un photomontage avec le projet du concours et le projet tel qu'il se présente avec la variante « école enfantine » démontre que la façade évolue un peu. Le volume reste un peu semblable, il s'allonge à peine.

M Wolff est à disposition pour répondre aux questions des citoyens et citoyennes.

Intervention des citoyens

M. Patrick Perrenoud s'interroge sur la luminosité naturelle de la salle de sports. M. Wolff explique que les fenêtres de 3 mètres seront disposées sur l'arrière et l'avant.

M. André Currat parle des surfaces extérieures, en particulier pour la récréation et les places de parc. Il demande s'il y aura assez de terrain, car il lui semble que le terrain est restreint. Le Président répond qu'une place de jeux sera aménagée devant la vieille école. Il y a aussi de la place près de la laiterie. Le projet devra prévoir quelques places de parc, selon les normes en vigueur. A ce sujet, à côté de la cave à fromage, il y a une servitude, la commission de bâtisse et le conseil communal examinent la possibilité de déplacer la servitude pour y aménager des places, il y a encore des questions à régler. Le Président précise que la terre agricole suffirait, étant donné qu'il n'est pas nécessaire de disposer de zone à bâtir pour aménager les places de jeux.

Le Président passe la parole à Thierry Vial qui va parler du financement du projet et dans un premier temps de la planification financière.

3.1.2 Planification financière

La planification financière a déjà été présentée lors de la séance de présentation. Thierry Vial explique à l'assemblée que la Loi sur les communes oblige d'établir cette planification sur cinq ans. Nous avons fait le travail sur quatre ans, car les montants des pots communs sont très importants et influencent grandement la planification, mais ces chiffres ne sont disponibles que pour 2013 à 2016. Il a donc fallu estimer les pots communs pour 2017.

Une augmentation de la population a été estimée à 6% sur quatre ans, soit 1.5% par année, et les charges à 6% d'augmentation sur quatre ans.

Les chapitres qui évolueront le plus sont énoncés :

A commencer par le nouveau service des curatelles, dont les charges sont estimées à 12'000 francs par année. Puis les augmentations des pots communs qui sont énormes ; 22% pour école enfantine, 9.6% pour l'école primaire. A cela on ajoute le projet de rénovation du CO de la Veveyse, environ 70'000 francs. 6% de plus pour les écoles spécialisées, 12.2% pour le conservatoire. L'hôpital de district sera réaménagé, un centre médical y est projeté. Ceci est estimé à 12'000 francs par an. La participation aux EMS : 29% de charges supplémentaires selon le canton. La rénovation des deux EMS de la Veveyse pour 87'000 francs, ceci ne comprend pas la prise en charge du déficit éventuel des EMS. Nous n'avons pas de directive du canton au sujet du social. On estime à 15% l'augmentation des charges des pots communs, 10% pour notre service de la Haute-Veveyse, plus 15'000 francs pour la fusion des services sociaux de notre district.

S'agissant des impôts, les revenus imposables ont été évalués avec une augmentation de 1.5%, en plus d'une augmentation des habitants de 1,5%.

Thierry Vial commente ensuite les chiffres relatifs aux encaissements des impôts. Il note une chute conséquente de l'encaissement d'impôts ces dernières années.

Nous arrivons aux chiffres estimés pour notre nouveau bâtiment projeté. Les frais financiers supplémentaires sont évalués à 204'000 francs si l'on considère la grande variante avec les classes enfantines.

Thierry Vial relève qu'il manquera à la commune 507'000 francs et qu'il faudrait donc ajouter 22 centimes au taux d'impôt communal. Néanmoins, il ne s'agira pas forcément

d'augmenter l'impôt sur le revenu de 22 centimes, mais d'ajuster l'impôt sur le revenu et la contribution immobilière.

Thierry Vial parle maintenant du projet de désenchevêtrement (partage des charges entre le canton et les communes) mis en place par le canton et explique qu'il s'agit de la nouvelle répartition des frais entre le canton et les communes. Notre commune est malheureusement désavantagée par les pots communs. Le premier objet concerne les écoles, mais si le canton accepte de financer davantage ce chapitre, il désire par contre se décharger des frais des transports scolaires, qui seraient alors payés entièrement par les communes.

Thierry Vial souligne encore deux points à prendre en compte qui susciteront des dépenses. Il s'agit de l'agrandissement de la STEP par le VOG qui sera financé par les contributions pour l'épuration et les éventuels travaux d'entretien de l'ancien bâtiment scolaire de Le Crêt.

Thierry Vial présente et commente le détail du décompte de l'estimation financière pour la nouvelle variante comprenant l'école enfantine, pour arriver aux frais financiers de la nouvelle construction. Ce décompte est projeté à l'écran.

Pour terminer son exposé, Thierry Vial revient sur le projet de nouvelles infrastructures communales. Au niveau de la fiscalité, 1 centime d'impôt supplémentaire donne 20'000 francs. Pour trouver les 151'000 francs relatifs au projet initial, il faut 7.5 centimes d'impôt supplémentaires. Pour la variante avec l'école enfantine, il faut 10 centimes de plus.

Le Président remercie Thierry Vial pour sa présentation. Il précise, au sujet des nouvelles infrastructures, qu'il y a eu plusieurs interrogations au sujet de la scène et note que le temps est court pour dessiner un projet, aussi s'est-on référé à la salle de Saint-Martin, pour chiffrer un volume.

Quant à la planification financière présentée ce soir, elle n'est pas grise, mais noire. Toutefois, il y a beaucoup d'inconnues. La péréquation financière devrait être réévaluée tous les 3 ans selon le canton. Le Président souligne qu'il ne pense pas que notre commune doive avoir peur des investissements, car elle n'a pas de dette. Par contre c'est au niveau du fonctionnement qu'il y a plus de difficultés. Le rôle du conseil communal est de travailler pour notre fonctionnement, mais il y a des solutions et une commune doit fonctionner comme une entreprise. La commune ne peut pas se permettre d'augmenter de 22 centimes les impôts pour arriver à un impôt de 1 franc 05. Ce qui est proposé ce soir c'est 10 centimes d'augmentation. Le Président relève que si notre commune désire une fois faire quelque chose pour nos habitants, pourquoi dire non, alors que les autres dépenses du district et canton sont acceptées.

3.1.3 Crédit supplémentaire pour l'aboutissement du projet jusqu'à la mise à l'enquête

L'assemblée communale a voté un crédit de 460'000 francs pour ce projet. Pour développer celui-ci, un ingénieur civil, un ingénieur CVS et un ingénieur électricité ont été mandatés et pour couvrir financièrement ces mandats, les 460'000 sont insuffisants. Cette solution a été choisie car le coût se calcule au volume. Le coût a augmenté à 575 francs le m³, on arrive donc à 10% ou 15% de plus par rapport à l'estimation initiale. Avec ces mandats, 80% des offres vont rentrer, ce qui donnera une sécurité dans l'estimation du coût. Un plan de financement doit être étudié. La commission sera scindée en trois groupes. Il y aura bien sûr une limite à définir.

Le Président donne la parole aux citoyens.

Monsieur Reynold Pauchard relève qu'au sujet des chiffres, sur le total on est à plus ou moins 15% de plus pour la nouvelle variante, ce qui veut dire qu'au moment de la construction, on aura les augmentations habituelles. Il demande quel est le montant qu'on peut raisonnablement ajouter au final. M. Alain Wolff explique que plus nous pourrons définir de choses, plus le degré de précision de l'estimation sera affiné. Aujourd'hui on est à une marge de 15%, l'étape prochaine sera d'établir un devis général, ce qui affinera cette marge. Et, si le complément de crédit est accepté ce soir, à la rentrée cet automne on aura

ces prix, on sera à un degré de précision de 5%. Aujourd'hui, on ne peut pas s'engager plus précisément.

Monsieur Reynold Pauchard souligne que nous avons voté des budgets importants pour ce projet et étant donné que nous avons tellement investi dans les études, il se demande si lorsqu'on sera à 5% de précision, on pourra encore revenir en arrière. Le Président répond que le projet du lauréat a été voté et accepté par l'assemblée, aussi si le chiffre final devait être exorbitant et trop onéreux pour notre commune, on se rabattra sur ce premier projet, quitte à perdre 150'000 francs sur les mandats.

Monsieur Marc Pauchard demande si, lorsqu'il y aura des demandes de crédit réel pour la construction, les citoyens auront encore un choix de projets avec plusieurs variantes. Le Président répond que dans le cadre du conseil communal, la commune n'a pas le droit de vendre des patrimoines sans passer par l'assemblée communale, aussi des plans de financement devront être élaborés et les projets de vente seront proposés à l'assemblée communale. Le choix se fera obligatoirement par les finances. Il précise qu'il faut avoir un esprit entrepreneur et qu'il ne faudrait pas devoir investir dans les autres bâtiments communaux dans 5 ans. Le conseil communal est là pour proposer des variantes, ce sont les citoyens qui font le choix.

Monsieur Frédéric Deillon indique que si le projet coûte 10% de plus, que nous savons que les charges induites dans les classes enfantines s'élèvent à 200'000 francs, ce qui veut dire qu'on passe à 220'000 francs, alors les 10 points d'impôt passeront à 11 points d'impôt en plus en ajoutant 10% aux 10 points. La nouvelle variante, c'est 50'000 francs de plus, ce n'est donc pas l'évolution qui fait exploser l'impôt. Il note que les variantes ont été très bien réfléchies et qu'on peut aller chercher des fonds à l'extérieur.

Thierry Vial relève qu'il est délicat de se prononcer sur le dépassement du financement. Une augmentation du coût du projet de 10% provoquera une augmentation des charges financières supérieure à 10%.

Madame Magalie Sonney félicite les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet. Elle relève que le temps a permis de finaliser le projet en tenant compte des intérêts des écoliers, des enseignants, des sociétés locales, de chacune des parties concernées. La Commission scolaire est favorable au crédit supplémentaire proposé ce soir.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui souhaiteraient un vote à bulletins secrets pour cet objet. Il précise qu'il faut que le 1/5 de l'assemblée la demande. Personne ne demande de scrutins secrets. Les citoyens et citoyennes se prononcent par main levée et donnent leur accord pour le déplacement des classes enfantines dans le futur bâtiment scolaire et la création d'une galerie. Le résultat est le suivant : 67 pour, 1 abstention et 7 contre.

3.2 Rapport de la Commission financière

Le Président de la Commission financière, Frédéric Deillon donne connaissance du rapport de la Commission financière au sujet de l'investissement précité. Ladite commission s'est réunie le 20 avril 2013 et a pris connaissance des investissements supplémentaires prévus pour 2013. Ils ont eu une longue discussion sur le projet scolaire et le rôle de la commission dans ce dossier.

Frédéric Deillon rappelle à l'assemblée que le mandat de la Commission scolaire reste lié à l'analyse de la situation financière actuelle et future de notre commune. Son préavis concerne les finances et non l'investissement lui-même.

Ceci étant dit, l'investissement supplémentaire demandé pour le projet scolaire a reçu l'aval de la Commission financière qui propose d'accepter ce crédit supplémentaire de 300'000 francs. Ce montant sera financé par les liquidités disponibles en banque.

Frédéric Deillon remercie les membres du Conseil communal pour le sérieux et la qualité de leur travail. Il note que les dossiers sont à chaque fois parfaitement préparés, très clairs et leur vision est toujours tournée vers l'avenir et le bon fonctionnement de notre commune.

Approbation

Le crédit supplémentaire de 300'000 francs pour l'aboutissement du projet jusqu'à la mise à l'enquête est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte à la majorité. Le résultat est le suivant : 67 pour, 8 contre, il n'y a pas d'abstention.

Le Président assure que le conseil communal ne fera rien qui n'est pas dans ses moyens. Il dit un grand merci aux citoyens et citoyennes présents ce soir pour cet encouragement.

4. Nouveau règlement de l'Accueil extrascolaire (AES)

Présentation

Le Président passe à l'objet suivant et commence par présenter les membres de la Commission de l'AES qui se compose de Marc Fahrni, Président, Magalie Sonney, représentante de la Commission scolaire, Virginie Chevalley, responsable de l'AES, Laurence Blanc collaboratrice de l'AES et Sylvie Currat, secrétaire.

La commune a obtenu l'autorisation du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) d'ouvrir cette infrastructure, avant l'approbation du règlement communal.

Marc Fahrni relève que l'élaboration de ce règlement n'a pas été simple. Nous avons rédigé notre règlement qui est passé en consultation au SEJ. Ce dernier s'est trouvé débordé entre temps et a engagé une juriste. Nous avons dû tout recommencer et élaborer un règlement communal et un règlement d'application. L'approbation du règlement d'application est du ressort du Conseil communal, quant au règlement communal, il est soumis ce soir pour approbation par l'assemblée communale.

Marc Fahrni donne connaissance des lois qui régissent ce règlement. Le règlement est projeté à l'écran et commenté chapitre par chapitre. Il souligne que cette structure prend de l'ampleur, chaque mois il y a un enfant de plus. L'AES doit couvrir le 1/5 de l'effectif scolaire. A l'heure actuelle, il les devoirs surveillés ne sont pas prévus, mais une consultation va être transmise aux parents à ce sujet. Quant à la facturation, un tableau est annexé à la facture, tout le descriptif y est inclus.

Marc Fahrni précise que le règlement a été agréé par le service des communes, la préfecture et le SEJ.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Marc Fahrni présente ensuite brièvement le règlement d'application, en particulier des tranches horaires effectives cette année et qui seront élargies d'une heure l'année prochaine, soit depuis 6h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Les repas sont facturés 7 francs 50, le déjeuner et le goûter sont cette année à 1 franc, mais ce montant est insuffisant, ils seront donc augmentés à 2 francs l'année prochaine. Le tarif de garde de 5 francs de l'heure ne changera pas.

Il présente aussi le tarif des subventions et note que pour réaliser ce tableau, un exercice à blanc a été effectué. Il relève aussi de la commune de Vuadens nous a bien aidés s'agissant du règlement et que des structures existantes ont été visitées avant la mise en place de la nôtre. Les collaboratrices engagées sont : Virginie Chevalley et Laurence Blanc, ainsi que Françoise Favre comme auxiliaire, car à partir de 12 enfants la Loi exige deux surveillantes.

En réponse à une question, Marc Fahrni répond que chaque tranche horaire est facturée dans sa totalité et non au prorata de la garde de l'enfant car ça serait compliqué à gérer.

Un citoyen demande combien va coûter l'AES à la communauté. Cette année, la structure a produit un bénéfice 5000 francs, dans le cadre du bouclage il était prévu de constituer une réserve, mais vu le déficit des comptes ça n'allait pas. L'an prochain, on prévoit un déficit de 28'000 francs. Marc Fahrni explique que cette année on a fait un effort et accepté des plages horaires de 3 enfants au lieu de 5 minimum. Il y a des charges fixes, mais ensuite l'effectif joue beaucoup. Cette structure a un but social et est prévue dans HARMOS. En Veveyse toutes les communes ont un AES. La commune a la

possibilité de financer à 100% cette structure, mais cette solution arriverait à des barèmes très importants.

Approbation

Le Président soumet le règlement communal de l'AES pour approbation à l'assemblée qui l'accepte à la majorité. Il y a une abstention.

5. Divers

Le Président donne la parole à Pierre Vial qui a une information à transmettre aux citoyens au sujet de la déchetterie. Pierre Vial informe donc que les bennes pour les déchets encombrants seront maintenues cet été, cet automne le bilan sera effectué pour voir si, financièrement, cette solution est envisageable définitivement.

Le Président passe la parole aux citoyens et citoyennes qui désirent faire part de leur remarque ou question.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Denis Grandjean relève qu'il est plutôt optimiste s'agissant l'affectation de l'hôpital de Châtel-St-Denis, d'autant que ce bâtiment se situe au milieu de Châtel-St-Denis. Différents services du district et médecins privés y seront locataires. Ceci devrait permettre son autofinancement.

Le Président va dans ce sens et informe que le service des curatelles cherchait un bureau et lorsqu'on s'aperçoit des prix de location, autant être propriétaire. Il pense qu'il y a une bonne carte à jouer.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Louis Jaquet demande où en est le projet réfection des routes AF. Pascale Pahud répond que le dossier doit passer au canton. On connaîtra les chiffres cet automne.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question ni remarque n'est soulevée. M. le Président remercie les personnes des commissions, ses collègues et le personnel de l'administration.

Il remercie également les deux journalistes pour leur présence et Monsieur Wolff pour sa présentation, en notant qu'il fait bon travailler avec un architecte tel que lui.

La séance est levée. Il est 22h20.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :